

# Des aides pour partir en colos

---

## POUR QUI ?

Les enfants et les jeunes en situation de handicap, de moins de 18 ans et dont le QF est inférieur à 900.

## COMMENT FAIRE ?

Il suffit de remplir le dossier disponible sur le site de la JPA, et le renvoyer avant le séjour avec l'ensemble des pièces justificatives.

## L'AIDE

L'aide est envoyée à l'organisateur après le séjour sous forme de Chèques-Vacances. La famille n'a pas à avancer le montant.



# Quelques infos

---

## LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- La copie de la notification de décision de la CDA pour chaque enfant ;
- La copie de l'avis d'imposition, faisant état du RFR et du nombre de parts fiscales ;
- La copie de l'attestation de quotient familial de la Caf ou de la MSA (année en cours) ;
- Le devis du séjour.

## LE COFINANCEMENT

Il est nécessaire de bénéficier d'un autre financement. La Caf et la MdpH peuvent être sollicitées.

## NOUS JOINDRE

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions par email : [jpa-ancv@jpa.asso.fr](mailto:jpa-ancv@jpa.asso.fr)

Notre site : [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

